

Le Sabot de Vénus

N°44 - Octobre 2016

30 ANS
d'actions en faveur
de la nature
bourguignonne



Assemblée générale 2016 à Vermenton (89)
C. Duthu - CENB

30 ANS Conservatoire

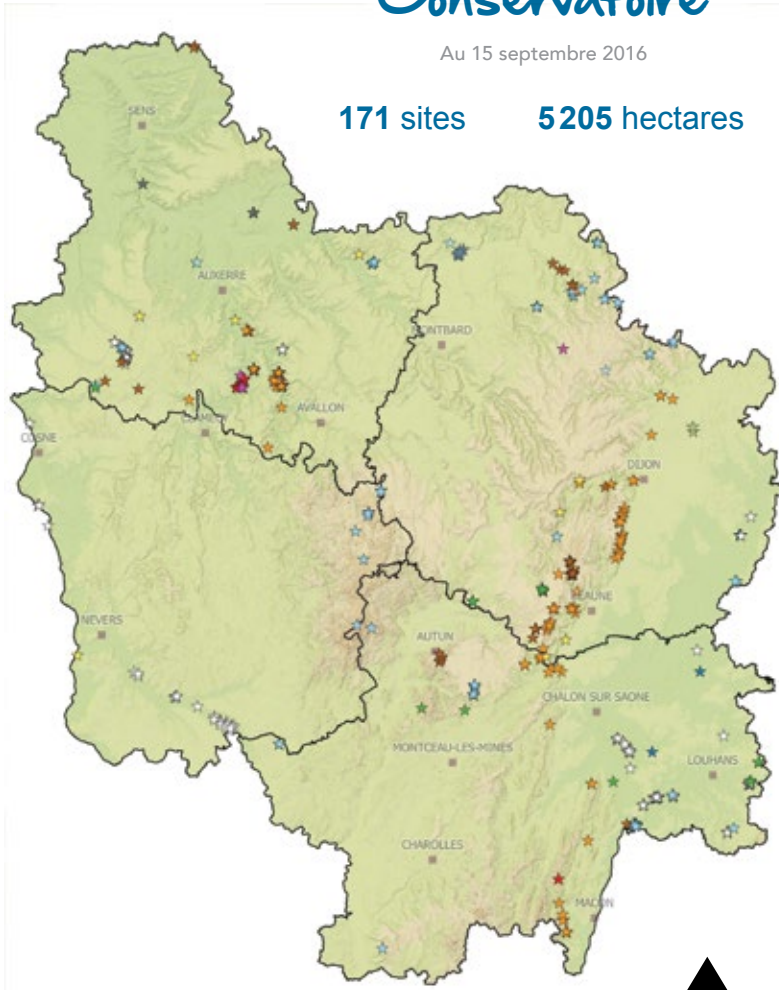
Les sites Conservatoire

Au 15 septembre 2016

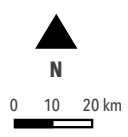
171 sites 5205 hectares

Sommaire

- 3. Editorial
- 4. 30 ans du Conservatoire :
Regard de l'un des fondateurs
- 5. De plus en plus de sites gérés
par le Conservatoire
- 6. Le Conservatoire au secours
des pelouses calcaires
- 8. La préservation des prairies humides
bourguignonnes : une priorité pour le Conservatoire
- 9. Découverte en images de la biodiversité
de la Roche de Solutré
- 14. Le Conservatoire et les marais tufeux,
toute une histoire!
- 16. Le Conservatoire et la forêt :
maintenant et pour longtemps
- 18. Le Conservatoire, engagé pour la préservation
des chauves-souris



Sources : CGIAR-CSI 2012, BD Carto IGN 2012, CENB 2016
Auteur : CENB



L'actualité du Conservatoire
est aussi sur notre site internet :
www.cen-bourgogne.fr

et sur les réseaux sociaux :

 Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
  @CEN_Bourgogne
  [google.com/+Cen-bourgogneFr](https://plus.google.com/+Cen-bourgogneFr)
 YouTube

- Principales villes
- Sites CENB
- ☆ écosystèmes alluviaux
- ★ écosystèmes aquatiques
- ★ écosystèmes forestiers
- ★ gîtes à chiroptères
- ★ landes, fruticées et prairies
- ★ milieux artificialisés
- ★ milieux rupestres ou rocheux
- ★ milieux variés
- ★ pelouses sèches
- ★ sites géologiques
- ★ tourbières et marais
- Limites départementales

Photos de couverture : Comptage de Sabots de Vénus - G. Aubert - CENB

Édito



Visite du marais du Cônois et hommage à Alain Chiffaut, co-fondateur et premier directeur du Conservatoire, le 24 août 2016
C. Duthu - CENB

1986-2016. Le Conservatoire, une ONG engagée depuis 30 ans en faveur de la préservation de la biodiversité bourguignonne.

En effet, **cela fait 30 ans que notre Conservatoire a vu le jour** grâce à l'initiative et l'engagement de naturalistes comme Alain CHIFFAUT et Régis DESBROSSES, faisant suite à une prise de conscience des menaces qui pèsent sur notre environnement. De nombreux bénévoles ont poursuivi cet enjeu « de préserver notre nature » accompagnés par les équipes de l'association.

30 ans plus tard, le Conservatoire des sites naturels bourguignons devenu Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne gère **171 sites** répartis dans toute la région (soit un peu plus de 5 200 ha), compte **24 salariés** et **près de 1 000 adhérents**. Belle réussite grâce à ses actions concrètes de protection, de gestion et de sensibilisation des publics ! Ainsi, **le Conservatoire est devenu un acteur reconnu de la conservation de la biodiversité en Bourgogne**. La croissance de notre association a notamment été favorisée par la constitution d'équipes de salariés professionnels, par l'accompagnement de nos partenaires financiers et institutionnels qui soutiennent et adhèrent à notre projet, par notre solide réseau d'adhérents, de conservateurs bénévoles et d'administrateurs.

Mais ce développement ne montre-t-il pas la nécessité urgente de sauvegarder cette nature qui nous entoure, « notre patrimoine naturel » bien malmené depuis de nombreuses années et dont sa régression se constate de jour en jour ? Préservation qui doit se faire avec tous les acteurs œuvrant dans ce sens : « sauvegarder ensemble la biodiversité ! ».

À l'occasion de cet anniversaire, nous vous proposons **un numéro spécial du Sabot de Vénus** pour faire **un tour d'horizon de la nature bourguignonne, retracer le chemin parcouru par notre Conservatoire et revenir sur les actions marquantes** de notre association avec ses partenaires.

Malheureusement, la perte de la biodiversité est loin d'être enrayée et beaucoup de chemin reste à parcourir pour faire avancer nos valeurs communes. Pour cela et plus que jamais, le Conservatoire a besoin de vous. **Engagez-vous avec nous pour poursuivre nos actions dans la préservation de notre patrimoine naturel.**

Bonne lecture !

• **Daniel SIRUGUE**
Président
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Ph. D. Aubonnet

30 ans du Conservatoire : Regard de l'un des fondateurs

Le Conservatoire des sites bourguignons est né en 1986 à l'initiative de naturalistes impliqués dans la protection de la nature et soucieux de diversifier les moyens de **remédier à la destruction des écosystèmes et à la disparition d'espèces**. La protection réglementaire, mise en œuvre par la loi du 10 juillet 1976, était à ses débuts. Les procédures étant longues, il fallait disposer d'autres moyens de préservation. Les modèles proposés par le Conservatoire du littoral et les Conservatoires régionaux dont celui d'Alsace ont contribué à lancer des naturalistes bourguignons dans l'action.

Le premier projet, totalement bénévole, sur la gestion des pelouses calcaires, se concrétise en 1992 par la mise en place du pâturage sur la Côte dijonnaise. L'acquisition du marais du Cône, le projet de création de la Réserve Naturelle de la Combe Lavaux et l'Arrêté de Protection de Biotope en Basse vallée du Doubs font partie des premières réalisations. Puis le Conservatoire devient employeur avec le premier salarié, Alain CHIFFAUT. L'équipe ne cessera par la suite de s'étoffer et de se professionnaliser.

Avec le recul de 30 années d'actions dans quatre départements sur une **grande diversité de sites et d'écosystèmes**, voici ce qui peut être retenu :

- le Conservatoire a répondu à un **besoin intégré dans le paysage régional**,
- il appuie son action sur une **équipe de professionnels très compétents**,
- il a le soutien d'un **important réseau de partenaires, collectivités et associations, mais aussi d'adhérents**,
- il a su **adapter son action à l'évolution socio-politique du territoire** dans lequel il agit.

Beaucoup de satisfactions suite à ce bilan auquel il est possible d'ajouter : la diversité des habitats gérés, la surface cumulée des interventions, et même le fait que son action a fait école et que d'autres structures s'en inspirent. Mais la nature et la biodiversité connaissent de nouvelles atteintes et dégradations et notre société continue de détruire des milieux naturels. Le Conservatoire ne doit donc pas se satisfaire de ce bilan, il doit poursuivre son action et sa mission, et continuer à l'adapter aux défis qui se présentent.

Les présidents du Conservatoire

- 1986 - 1988 : Régis DESBROSSES
- 1988 - 1992 : Alain CHIFFAUT
- 1992 - 1997 : Jean-Louis CLAVIER
- 1997 - 1998 : Pierre BACCOT
- 1998 - 2001 : Alain DESBROSSE
- 2001 - 2006 : Pierre MAILLARD
- Depuis 2006 : Daniel SIRUGUE

Portrait de Régis DESBROSSES

Dès son enfance, passée dans la campagne charolaise, Régis DESBROSSES s'intéresse à la nature et surtout aux oiseaux. Au lycée, il s'oriente dans un cursus scientifique et plus particulièrement dans le domaine de la biologie.

C'est en arrivant à la faculté des sciences de Dijon que Régis côtoie des ornithologues renommés dans la région tel que Bernard FROCHOT. Il rencontre également Alain CHIFFAUT avec qui il forme un duo de naturalistes hors pair. Pendant ses années « fac », il participe à des animations à la Maison de la Nature et des Paysages de Côte-d'Or.

C'est par ce biais que Régis prend connaissance de l'existence de la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, qu'il intégrera en 1982 en tant que conseiller technique en environnement, poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Son engagement professionnel vise alors au développement de réseaux associatifs dans le domaine de l'animation. C'est de là que découle son implication dans la création du Conservatoire des sites bourguignons en 1986, aux côtés d'Alain CHIFFAUT.

Depuis toutes ces années, Régis suit de près l'évolution du Conservatoire dont il est toujours administrateur.

Le Conservatoire au fil

1986

- Création du Conservatoire des sites bourguignons
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) à Bas-Rebourseaux (89)

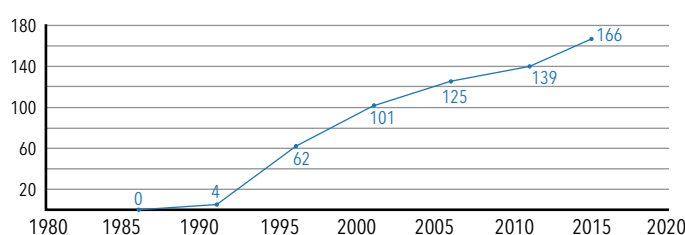
De plus en plus de sites gérés par le Conservatoire

En 30 ans, le Conservatoire a grandi (en termes de nombre de salariés, d'adhérents), mûri, dans l'objectif de préserver encore et toujours plus de surface de milieux naturels.

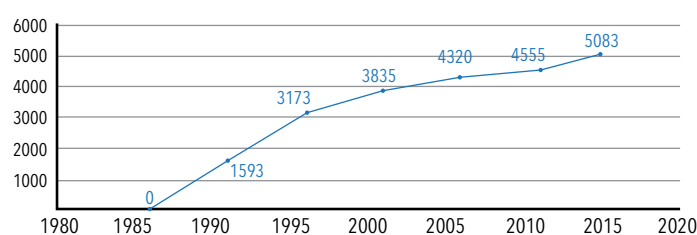
L'évolution du réseau des sites

Au cours des 30 dernières années, le Conservatoire a progressivement géré plus de 170 sites répartis dans les quatre départements et représentant aujourd'hui près de 5 200 ha (soit quasiment 0,16 % du territoire bourguignon). La **maîtrise foncière** ou la **maîtrise d'usage** des parcelles sont un préalable aux interventions. La convention de gestion, par laquelle les propriétaires confient la gestion de leur terrain au Conservatoire, est largement privilégiée.

Évolution du nombre de sites gérés



Évolution de la surface gérée (ha)



Des milieux riches et fragiles préservés

Le Conservatoire a entrepris la gestion de milieux très variés :

- des **tourbières**, principalement localisées dans le Morvan,
- des **pelouses calcaires** surtout disséminées le long de l'axe Dijon/Mâcon mais aussi sur les vallées de l'Yonne et de la Cure,
- des **marais alcalins et alluviaux** majoritairement répartis dans le Châtillonnais et en Puisaye,
- des **milieux alluviaux** en bord de Loire, du Doubs et de la Saône.

La majeure partie des sites gérés par le Conservatoire porte sur **des milieux jugés d'intérêt écologique** au moins à l'échelle régionale. La plupart abrite également des milieux reconnus d'intérêt européen. De ce fait, la quasi-totalité de la surface en maîtrise Conservatoire bénéficie d'**un statut de protection ou d'inventaire** au titre des espèces ou des milieux naturels (sites Natura 2000 pour la majorité, ZNIEFF, APPB). Enfin, le Conservatoire est gestionnaire de trois des quatre **réserves naturelles nationales** de Bourgogne et d'une **réserve naturelle régionale** depuis fin 2015.



Prairie humide à Huilly - sur - Seille (71)
G. Aubert - CENB

des 30 dernières années

1987

- Prospections et études sur les « friches » de la Côte dijonnaise et premiers partenariats avec des communes (Nantoux, Gevrey-Chambertin et Morey-Saint-Denis en Côte-d'Or)

1988

- Acquisition et gestion de Bas-Rebourseaux (en partenariat avec le Groupement Ornithologique de l'Yonne) - 1^{ère} souscription (161 donateurs)
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) et convention de gestion sur le marais tufeux de la Gorgeotte (C. LÉVI - STRAUSS) (21)

1990

- Désignation du Conservatoire comme gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle créée en 1980 (71)
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur l'étang de Villers-Rotin (21)



Pelouse sèche de la Côte chalonnaise
F. Jeandenand - CENB

Le Conservatoire au secours des pelouses calcaires

Les pelouses calcaires comptent parmi les milieux les mieux pris en compte dans le réseau de sites du Conservatoire : elles représentent plus de 1 500 ha répartis sur une soixantaine de sites différents au sein des 4 départements.

Pourquoi le Conservatoire s'intéresse-t-il aux pelouses calcaires ?

La récente publication de la Liste rouge de la flore menacée de Bourgogne met en avant que **les pelouses calcaires sont les milieux abritant le plus d'espèces végétales menacées de disparition** (plus de 80 espèces). Ceci s'explique en grande partie par la diversité des contextes climatiques dans lesquels se développent ces pelouses.



Dans le nord de la région, l'influence continentale est forte et permet à des taxons montagnards comme la Carlina acaule de s'y développer (Mont de Marcilly ou site de la Choulère à Vanvey en Côte-d'Or).
G. Doucet - CENB



Certaines espèces méditerranéennes remontent jusque sur la Côte de Beaune, comme la Minuartie à rostre, vulnérable en Bourgogne et présente sur le Mont Rome à Saint-Sernin-du-Plain (71) ou sur le site du Vert Louret à Baubigny (21).
G. Doucet - CENB



Sur la façade ouest de la région, l'influence atlantique se fait ressentir. Ainsi, la Cardoncelle molle, espèce considérée comme en danger de disparition, s'observe par exemple sur le site des Côtes d'Orge à Chaulgnes (58).
S. Gomez - CENB



Les sites les plus méridionaux de la Côte mâconnaise comme la Roche de Vergisson abritent par exemple le Silène d'Italie, espèce considérée comme vulnérable, qui se trouve en limite nord de son aire de répartition.
F. Jeandenand - CENB

Comment le Conservatoire agit-il en leur faveur ?

Leur protection par le Conservatoire, initiée au début des années 1990, s'est développée entre 1999 et 2003 dans le cadre du **programme LIFE «Forêts et habitats de la Bourgogne calcaire»** grâce auquel des mesures de gestion ont été mises en place sur **9 sites Natura 2000** (coupe de pins, débroussaillage, actions de communication, etc.).

Pour mieux préserver les pelouses calcaires, le Conservatoire a voulu mieux les connaître. Fruit de **quatre années de travail d'analyses bibliographiques et de photographies aériennes** mais aussi de **prospections sur le terrain**, l'Atlas cartographique des pelouses calcaires de Bourgogne est paru en 2012. Il présente la **localisation des pelouses calcaires de la région, une analyse de la surface occupée par celles-ci ainsi que du patrimoine naturel qu'elles abritent** et des enjeux qu'elles revêtent. Les corridors écologiques et les points de rupture au sein de la Bourgogne mais aussi avec ses régions limitrophes sont aussi mis en évidence. Ce travail établit **une hiérarchisation des enjeux et des priorités d'intervention** qui fournit aux gestionnaires d'espaces naturels des informations-clés pour la préservation de ces milieux emblématiques et patrimoniaux, et permet d'engager des opérations de maintien ou de restauration.

Le Conservatoire et ses partenaires, ensemble pour préserver ces milieux

Pour assurer la gestion écologique de ses sites, **le Conservatoire privilégie au maximum le partenariat avec les exploitants agricoles locaux**. **1 800 ha environ**, soit 40 % de la surface des sites Conservatoire (tous types de milieux confondus) sont ainsi entretenus par **une quarantaine d'agriculteurs** assurant la **fauche tardive** ou le **pâturage extensif** des parcelles.

Thierry GAUTHEY, éleveur, s'est vu confier la gestion de la Montagne des Trois Croix à Dezize-lès-Maranges (21). Celui-ci témoigne...

« C'est mon père qui a commencé dans les années 1960 à exploiter les pelouses autour du site des Trois Croix. Entre 1989 et 1995, les premiers travaux sont entrepris pour préserver la Montagne des Trois Croix. C'est à cette époque qu'est signée la première convention entre le Conservatoire et la commune de Dezize et que le Conservatoire m'a contacté pour faire pâturer ces parcelles.

Parmi les temps «forts» de notre partenariat, officiel depuis 2003, je retiens :
- la mise en place de mesures agri-environnementales en 2009 et reconduites en 2016 ;
- ma participation à la mise en place du pâturage en régie (coup de main lors des transhumances, surveillance, etc.), qui, pour moi, est une très belle opération.

Je suis plutôt satisfait de ce partenariat et incite d'autres agriculteurs à faire de même. En effet, l'absence de partenaires agricoles sur certains territoires oblige le Conservatoire à se substituer à eux. J'aimerais que l'élevage soit encouragé et puisse être présent notamment pour gérer les sites naturels remarquables. »

Témoignage de la Communauté de communes du Val du Sauzay pour la préservation des pelouses calcaires de Clamecy

Construire un plan d'actions pour la préservation des pelouses calcicoles de la région de Clamecy, classées en site Natura 2000, est une véritable opportunité économique, touristique et écologique :

- économique par la création d'activités autour des différents sites,
- touristique par un point d'attrait supplémentaire sur le territoire,
- écologique par le maintien de la biodiversité.

Afin de mener à bien ce projet de valorisation des pelouses calcaires sur le Haut Nivernais, la Communauté de communes s'est rapprochée du Conservatoire pour bénéficier de ses compétences et conseils. C'est donc en partenariat que nous poursuivons aujourd'hui cette aventure.

• Jany SIMÉON
Président de la CCVS

1991

- 1^{er} salarié au Conservatoire (Alain CHIFFAUT)
- Acquisition du marais du Côneis (6,5 ha dans le 21) (150 donateurs)
- Parution du 1^{er} Sabot de Vénus

1992

- Changement de nom de l'association pour devenir Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
- Lancement du Programme Loire Nature
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur la Basse Vallée du Doubs (71)
- Désignation du Conservatoire comme gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale du Bois du Parc créée en 1979 (89)
- Lancement du réseau de bénévoles

1993

- Organisation des 1^{ères} rencontres régionales sur le patrimoine naturel
- 1^{ers} chevaux Konik polski sur le marais de la Gorgeotte à Lignerolles (21)
- Prospections de Sabot de Vénus (1 trentaine de stations en Bourgogne)
- Acquisition de Gâtine Beauchet en Puisaye (89)



Prairie à Narcisse des poètes dans le Châtillonnais (21)
A. Ardouin - CENB

La préservation des prairies humides bourguignonnes : une priorité pour le Conservatoire

Principalement composées de graminées et de plantes à la floraison colorée, les prairies humides se développent sur des sols gorgés d'eau au moins une partie de l'année. La structure et la composition floristique des prairies humides varient selon plusieurs facteurs : nature du sol et du sous-sol, alimentation en eau, mode et intensité d'exploitation.

Pourquoi le Conservatoire s'intéresse-t-il aux prairies humides ?

Ces milieux très particuliers constituent des **réservoirs de la biodiversité bourguignonne** en termes d'espèces patrimoniales, aussi bien végétales qu'animales. Mais les prairies humides sont malheureusement **fortement menacées de disparition** par différentes interventions humaines (drainage et mise en culture principalement). Rappelons également que ces milieux jouent un **rôle majeur de régulation en quantité et en qualité de la ressource en eau** (épuration, régulation des crues, recharge des nappes, etc.).

Le Conservatoire gère aujourd'hui 200 ha de prairies humides répartis sur 42 sites. Trois grands types de prairies sont représentés :

- Les **prairies inondables des vallées alluviales** (Val de Saône, Val de Loire et Bresse). Elles représentent plus de 75 % des surfaces de prairies gérées par le Conservatoire ;
- Les **prairies tourbeuses à paratourbeuses** liées à des substrats acides (Morvan, Plateau d'Antully) ;
- Les **prairies humides des fonds de vallées calcaires** (Châtillonnais).



Fritillaire pintade
F. Jeandenand - CENB



Cuivré des marais
C. Diaz - CENB



Prairie humide du bassin versant de l'Arroux (71)
F. Jeandenand - CENB



*Découverte de la biodiversité de la Roche de Solutré,
site emblématique de Bourgogne, sur lequel intervient le Conservatoire*

Le Silène d'Italie, très rare en Bourgogne
F. Jeandenand - CENB

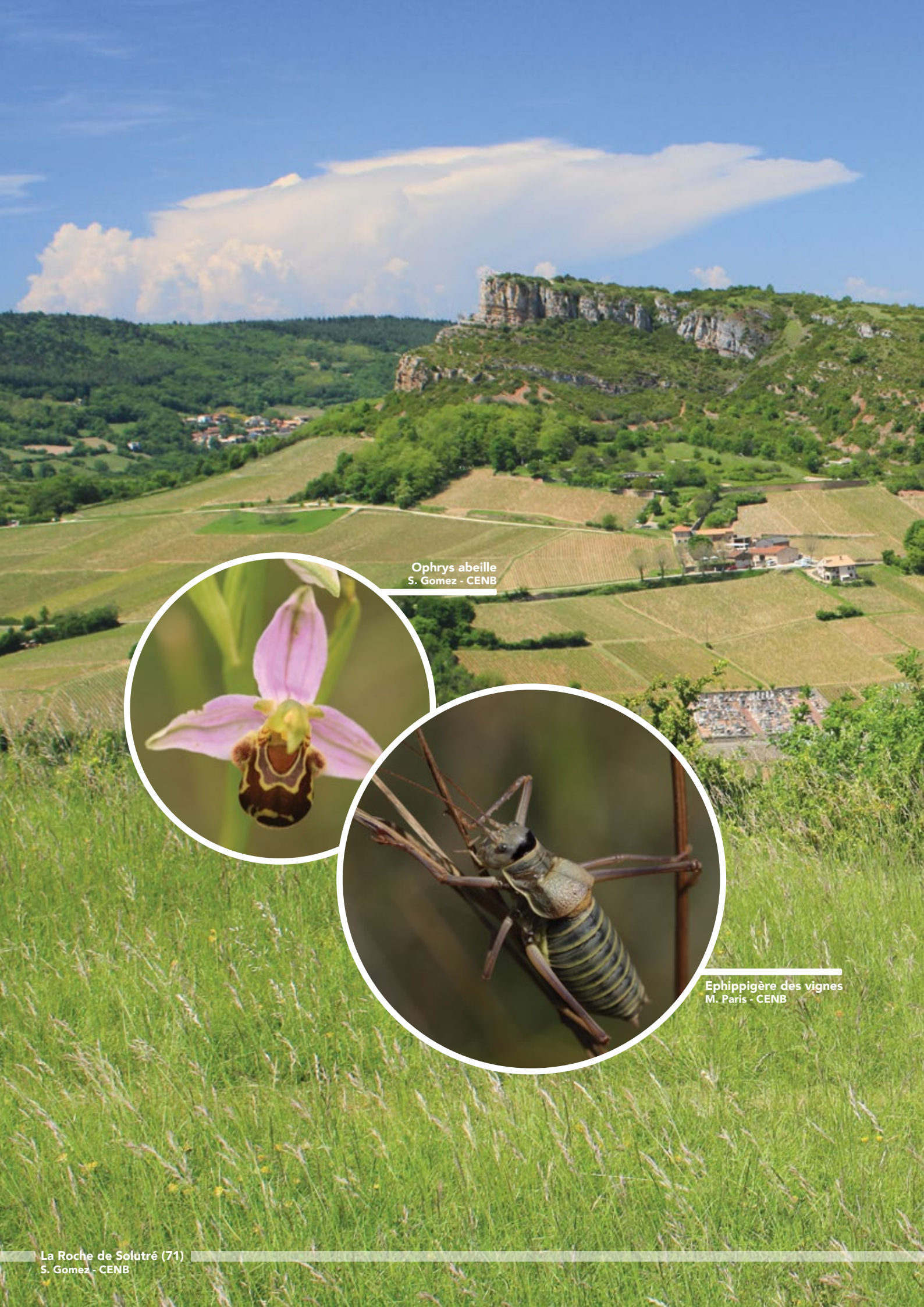


L'Oedipode turquoise
C. Foutel - CENB



Pie-Grièche écorcheur
R. Desbrosses





Ophrys abeille
S. Gomez - CENB



Ehippigère des vignes
M. Paris - CENB



Azuré bleu céleste
G. Aubert - CENB





Héliantheme des Apennins
O. Girard - CENB



Le Lézard vert occidental, protégé en France
M. Vasseur - CENB



Koniks polskis sur les pelouses de Solutré
R. Vuillemin - CENB



La Laitue effilée, exceptionnelle en Bourgogne
G. Doucet - CENB



L'Oeillet des rochers, rare en Bourgogne
G. Doucet - CENB

Comment le Conservatoire agit-il en leur faveur?



Afin d'assurer leur conservation, ces milieux font l'objet d'une **gestion par fauche associée ou non à un pâturage** au travers de **partenariats agricoles** encadrés par un cahier des charges (fauche tardive, absence d'amendement, bande refuge, etc.). Près de 30 sites en prairies humides sont dotés de baux ruraux à clauses environnementales, ce qui représente environ 615 ha.

Plus généralement, afin d'augmenter la cohérence régionale des actions en faveur des milieux humides et fort de son expérience en inventaire et gestion de ces écosystèmes, **le Conservatoire a mis en place en 2014 une Cellule d'appui technique « Milieux humides »**. Celle-ci apporte ses **conseils aux acteurs de l'eau**, aux élus et aux propriétaires, son **soutien technique** dans la réalisation d'**inventaires** et accompagne la **réalisation de travaux**.

La Cellule travaille aussi à **homogénéiser les méthodes d'acquisition des connaissances** sur ces milieux et à leur diffusion auprès des élus, animateurs de contrats de bassin ou de rivière, etc. Enfin, la Cellule sensibilise les différents partenaires à la nécessité de préserver ces milieux.

Le Conservatoire et ses partenaires, ensemble pour préserver ces milieux

Témoignage de la commune de Saint-Sernin-du-Bois (71) sur la préservation des milieux humides du Bois de la Manche et de Fontaine Sainte

Grâce à un inventaire réalisé en 1998, environ 260 espèces végétales dont des orchis et des droseras ont été recensées au niveau du Bois de la Manche à Saint-Sernin-du-Bois. De plus, les prairies paratourbeuses du site, situées en amont d'une importante réserve d'eau « potabilisable » avec les étangs de Saint-Sernin-du-Bois, régulent et épurent l'eau. Ceci a conduit tout naturellement à un partenariat entre la commune et le Conservatoire dont le premier acte fut la mise en pacage d'un couple de chevaux Konik polski.

Plus récemment, le Conservatoire a évalué les menaces et les enjeux liés à ce site avec pour objectif la mise en place de mesures de restauration, de gestion conservatoire, de suivis scientifiques, d'acquisitions foncières et de sensibilisation.

Le site est maintenant accessible par un sentier sur pilotis en bois, complété par des panneaux d'accueil et d'interprétation pour sensibiliser aux services rendus par la nature. Il permet aux visiteurs d'accéder au cœur de la tourbière et d'observer toutes ses richesses naturelles.

• **Jean-Marc HIPPOLYTE**

Maire de Saint-Sernin-du-Bois,

Conseiller délégué Communauté Urbaine Creusot - Montceau, Conseiller départemental

Témoignage d'Alterre Bourgogne Franche-Comté sur le Réseau Bocages

Le bocage constitue un paysage remarquable, caractéristique du sud de la Bourgogne. Il compte environ 40 000 km de haies, souvent associées à des prairies. Comme partout ailleurs, il s'est fortement dégradé ces 70 dernières années avec près de 42 % des haies qui ont été arrachées.

La simplification de cette trame agroforestière et de ses milieux associés, comme les mares, a entraîné un appauvrissement de la biodiversité et des services qu'elle rend tels que la régulation des eaux.

Depuis environ 15 ans, les politiques publiques tentent d'inverser cette tendance et visent à inciter notamment les communes et les agriculteurs à préserver, restaurer et valoriser durablement le bocage (ex : plaquettes bois-énergie). Elles s'appuient, entre autres, sur le Réseau régional Bocages qui a pour objectif de contribuer à maintenir la dynamique de préservation et de valorisation de ce patrimoine typique de la région.

• **David MICHELIN**

Chargé de mission Biodiversité
Alterre Bourgogne Franche-Comté

• En savoir plus sur le Réseau Bocages :
www.alterre-bourgogne.org

1994

- Acquisition de 80 ha de prairies à Ouroux-sur-Saône (71)
- Pâturage ovin sur les pelouses calcaires de la Côte de Dijon à Beaune (21) - 1^{er} berger
- 1^{er} site équipé pour l'accueil du public (Cônois)
- Parution du 1^{er} calendrier des visites



1995

- Création de la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire (58)
- Acquisition des prairies de la Vallée du Branlin en Puisaye (89)
- Mise en place d'un programme de protection du Sabot de Vénus
- Travaux sur le Doubs



1996

- Acquisition des terrains de la Réserve Naturelle Nationale du Bois du Parc (89)
- 1^{ère} implication dans le réseau Natura 2000



1997

- Désignation du Conservatoire comme gestionnaire de la RNN du Val de Loire (58)
- Convention de protection de la Lande de la Chaume au Creusot (71)
- 1^{ère} acquisition de sites à Sabot de Vénus



Cordulégastre bidenté
C. Foutel - CENB

Le Conservatoire et les marais tufeux, toute une histoire !

Milieus emblématiques du nord de la Côte-d'Or mais aussi de la Haute-Marne, refuges pour plusieurs dizaines d'espèces floristiques et faunistiques exceptionnelles, les marais tufeux font l'objet de toutes les attentions du Conservatoire depuis sa création. Rappelons que le premier site acquis par l'association était d'ailleurs le marais tufeux du Cône à Bure-les-Templiers.

Pourquoi le Conservatoire s'intéresse-t-il aux marais tufeux ?

À ce jour, **une dizaine de ces marais représentant une vingtaine d'hectares** fait l'objet d'une gestion par le Conservatoire. Les multiples travaux scientifiques menés dans le cadre des plans de gestion permettent de dresser une liste relativement fournie des espèces patrimoniales présentes. Ainsi, **22 plantes directement menacées de disparition en Bourgogne sont recensées sur les marais**. On retrouve par exemple le rare **Choin ferrugineux**, typique des ambiances montagnardes, la curieuse **Droséra à feuilles rondes** qui trouve localement des conditions favorables à son maintien ou encore l'**Orchis incarnat**, une orchidée de plus en plus rare en France. La faune patrimoniale n'est pas en reste. Les marais sont le royaume des odonates comme le **Cordulégastre bidenté** ou le célèbre **Agrion de Mercure**, mais aussi des papillons comme le **Cuivré des marais**, le **Damier de la Succise** ou l'**Azuré des mouillères**, dépendant de la **Gentiane pneumonanthe** pour se reproduire. Plus discret encore, de multiples minuscules mollusques peuplent les basses herbes des marais comme le **Vertigo étroit** ou le **Vertigo de Desmoulins**.

Malgré leur fort intérêt patrimonial, les marais tufeux sont menacés par le drainage et la fermeture par les ligneux.



Droséra à feuilles rondes
G. Doucet - CENB



Orchis incarnat
A. Ardouin - CENB



Azuré des mouillères
R. Millard

Comment le Conservatoire agit-il en leur faveur ?

Dans le cadre des **inventaires des milieux humides** menés par le Conservatoire depuis 2008, les connaissances sur les marais tufeux se sont considérablement renforcées (cartographie, patrimoine naturel, état de conservation). Les travaux menés en 1994 par BRETON et CHIFFAUT faisaient état d'une vingtaine de marais tufeux seulement. Aujourd'hui, c'est **près d'une centaine de marais** de tailles diverses qui a été recensée et qui contribue à la trame bleue régionale.

Le Marais du Côneis dédié en 2016 à Alain CHIFFAUT

Hommage par Régis DESBROSSES, co-fondateur du Conservatoire et ami

Né à Chaumont en 1957, Alain fait preuve dès son enfance d'un vif intérêt pour la nature. Nous nous rencontrons en 1976 en DEUG de Biologie à Dijon. Naturalistes complémentaires, nous découvrons les sites naturels de notre région et de France. Alain abandonne rapidement la voie de l'enseignement et devient objecteur de conscience à l'Office National des Forêts puis à la Maison de la Nature jusqu'en 1986. Il prend ensuite la direction de la Conférence Permanente des Réserves Naturelles jusqu'en 1992. Parallèlement, nous fondons en 1986 le Conservatoire des sites bourguignons dont il deviendra le premier Directeur. Il lui donnera une impulsion considérable qui en fait ce qu'il est aujourd'hui. En 2000, Alain quitte le Conservatoire et ouvre un bureau d'étude. Homme d'initiative, volontaire, déterminé, Alain a joué un rôle majeur dans la préservation des milieux naturels bourguignons. Il était aussi un homme chargé d'amitié et d'humanisme. Nous garderons de lui un formidable message de vie et d'espérance, tant il était généreux à prodiguer la défense et le respect d'une cause qu'il estimait juste.

L'exemple du Marais du Côneis : un concentré de toutes les compétences du Conservatoire

Connu depuis plus d'un demi-siècle (donnée de 1947 de BUGNON), la richesse du patrimoine naturel du Marais du Côneis a incité le Conservatoire à intervenir sur ce site.

Premier site acheté par l'association en 1991, il a bénéficié dès l'année suivante d'un document de gestion pour planifier les actions nécessaires à sa préservation. Les premiers travaux ont permis d'éliminer les plantations de résineux qui menaçaient le bon état de conservation du marais. Ensuite, des interventions ont été réalisées pour permettre la découverte du site par le grand public (panneau pédagogique, sentier de découverte dont une partie sur pilotis, dépliant de présentation). Les plus grosses opérations de restauration étant réalisées, désormais ce sont surtout des travaux d'entretien (entretien du sentier et débroussaillage léger) qui sont menés. Pour s'assurer que le bon état de conservation du site se maintient, des suivis scientifiques et techniques du milieu et des espèces patrimoniales présentes sont également conduits.

Le Conservatoire et ses partenaires, ensemble pour préserver ces milieux

L'Espace Naturel Sensible de Saint-Germain-le-Rocheux (21), fruit d'un partenariat constructif

Le partenariat qui s'est peu à peu tissé entre le Département, le Conservatoire et la commune a permis, en 2013, de faire de ce site géré par le Conservatoire depuis 2001, le premier Espace Naturel Sensible de Côte-d'Or. Grâce à une forte volonté de conciliation, tous les intérêts ont pu être pris en compte : ceux des propriétaires (la commune, un privé et le Conservatoire), ceux de l'exploitant agricole, et même la nécessité, liée à la politique des ENS, d'offrir ce site à la découverte du public. En la matière, le Conservatoire a montré l'ingénierie dont il est capable car l'enjeu était fort pour ne pas nuire à la préservation du milieu.

• Laure LEYSEN

Chargée de mission Espaces Naturels Sensibles - Conseil départemental de Côte-d'Or



1999

• 1^{ers} travaux de restauration sur le site des Rochers du Carnaval à Uchon (71)



2000

• Mise en place du Programme LIFE « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire »
• 1^{er} bilan après 5 ans de pâturage ovin sur pelouses calcaires
• 3 nouveaux sentiers équipés par le Conservatoire pour la découverte du public



2001

• Installation du Conservatoire à Fénay
• Changement de logo
• Programme Loire Nature II
• 1^{er} bilan du Programme LIFE « habitats calcaires »
• Création de l'exposition « Milieux naturels de Bourgogne »



2002

• Édition du Guide des espèces protégées en Bourgogne



2003

• Acquisition de la Forêt de Montmain (71)



Forêt de feuillus à Brochon (21)
CENB

Le Conservatoire et la forêt : maintenant et pour longtemps

En Bourgogne, la forêt recouvre 970 000 ha, soit plus de 30% de la surface régionale. Forêts alluviales, hêtraies-chênaies silicoles, chênaies-charmaies calcicoles, chênaies mixtes-charmaies et hêtraies se répartissent en fonction des conditions géologiques, pédologiques et climatiques rencontrées.

Pourquoi le Conservatoire s'intéresse-t-il aux forêts ?

La forêt est de loin le milieu le plus représenté en Bourgogne avec une **grande diversité d'habitats naturels et d'espèces**. Ses intérêts sont multiples. Elle fournit des **niches écologiques** pour de nombreuses espèces, garantit une **stabilité des sols**, **assainit les eaux** et **régule les crues** quand elle est présente aux bords des fleuves. **Elle permet aussi de stocker près de 85% du carbone** piégé dans la végétation et joue donc un rôle non négligeable au niveau du climat.

Depuis sa création, le Conservatoire a permis de préserver **17 sites à dominante forestière pour 202 hectares de milieux forestiers dédiés**.

Son objectif est de maintenir une « **non intervention** » sur ces milieux forestiers pour retrouver **plus de naturalité** dans le fonctionnement écologique des forêts. Une importante marge de progression reste à faire tant dans les suivis scientifiques que dans la surface forestière maîtrisée à objectif de « non intervention ».



La forêt de Montmain
H. Hontang - CENB

2004

- Mise en ligne du premier site Internet

2005

- 1^{ère} base de données informatique sur les sites gérés par le Conservatoire
- Plan National de Restauration du Rôle des genêts (2005-2009). Désignation du Conservatoire comme coordinateur de la déclinaison régionale du plan.

2007

- 1^{er} Cœur de Sabot
- 1^{er} chantier bénévole dans la grotte des fées à Arcy-sur-Cure (89)
- 1^{ères} Rencontres de Territoires en Puisaye
- Ouverture du Conseil d'administration aux partenaires

2008

- Lancement du programme Réseaux Mares de Bourgogne
- 1^{ère} publication des Territoires Naturels de Bourgogne (Puisaye-Forterre)

Comment le Conservatoire agit-il en leur faveur ?

Au sein de la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire qu'il gère, le Conservatoire veille sur la forêt alluviale ligérienne, milieu très particulier. En effet, cette forêt doit s'adapter à des conditions de vie bien particulières : **inondations, sols sableux, mobiles et perméables**, etc. Ces forêts naturelles humides, soumises aux crues, peu ou pas exploitées et parfois assez âgées, présentent **une grande diversité d'essences** (80 espèces ligneuses environ) **et de classes d'âge**. La présence importante de bois morts et de lianes (vigne, houblon, etc.) favorise l'accueil **de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes rares**. La forêt alluviale joue également **un rôle important dans l'épuration des eaux de surface**.

Rares sont les boisements naturels qui se développent spontanément en dehors de tout contrôle humain. Ils subsistent principalement dans les grandes vallées alluviales comme le long de la Loire. Pour préserver le caractère naturel de ces forêts, **le Conservatoire a choisi la non intervention** et les laisse évoluer le plus naturellement possible.



Peuplier noir sur les bords de Loire
N. Pointecouteau - CENB

Zoom sur le Peuplier noir, un symbole à préserver

Le Peuplier noir est fortement lié aux cours d'eau dynamiques car ses graines ont besoin de zones de sables nus et humides pour germer. Encore bien présent dans le lit de la Loire, il est en déclin le long des cours d'eau trop aménagés. Il est également menacé par son hybridation avec des peupliers cultivés, compromettant la diversité génétique de l'espèce, et par l'abaissement de la nappe alluviale provoquant la déconnexion du système racinaire des vieux peupliers reproducteurs.

Il fait l'objet d'un programme européen d'étude et de conservation de ses ressources génétiques mené par l'Institut National de Recherche Agronomique. La Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire, gérée par le Conservatoire, est l'un des sites d'application choisis.

Le Conservatoire et ses partenaires, ensemble pour préserver ces milieux

L'exemple de la forêt de Montmain (71)

Situé aux portes d'Autun, ce massif forestier de 270 ha présente une dynamique de vieillissement naturel et abrite des milieux et des espèces remarquables. Il présente d'autres intérêts : paysage, présence de vestiges gallo-romains, alimentation en eau potable de la Ville d'Autun. En 2003, le Conservatoire, la Ville d'Autun et le Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan ont engagé un partenariat afin d'acquérir et protéger cette forêt aux enjeux multiples et menacée par la sylviculture intensive de résineux. Une convention tripartite a été signée pour assurer une gestion durable et « proche de la nature », rentable économiquement et favorable à la biodiversité notamment celle liée au bois mort. Après 5 ans de travail du Groupement pour une gestion responsable des forêts bourguignonnes, la certification FSC a été obtenue le 21 octobre 2011 pour 1400 ha de forêt à grande valeur écologique et patrimoniale dont la forêt de Montmain. Il s'agit là de la première expérience de ce type en Bourgogne, et même en France, sur l'aspect collectif de la démarche !

2009

- Inauguration du réseau Découvertes nature en Bourgogne
- Lancement du réseau des gestionnaires
- 1^{ère} animation d'un site Natura 2000



2010

- 1^{ers} inventaires de milieux humides



2011

- 20 ans de la revue « Sabot de Vénus »
- Demande d'agrément
- Changement de nom et de logo
- Mise en ligne des premières visites virtuelles des sites Conservatoire sur le site internet



2012

- Mise en place du Conseil scientifique du Conservatoire
- Création de la page Facebook du Conservatoire
- Création de l'association Bourgogne - Nature



Colonie de mise bas de Grands murins
A. Cartier / SHNA

Le Conservatoire, engagé pour la préservation des chauves-souris

Souffrant à tort d'une bien mauvaise réputation, les chauves-souris sont des petits mammifères étonnants. Reines de la nuit, elles volent silencieusement avec leurs « mains » et se dirigent dans l'obscurité grâce à leurs « oreilles », à la recherche d'insectes.

Pourquoi le Conservatoire s'intéresse-t-il aux chauves-souris ?

Les chauves-souris sont victimes de la destruction de leur terrain de chasse, la régression des gîtes d'hibernation ou de mise bas, le dérangement, la pollution chimique, etc. Depuis 1981, **toutes les espèces présentes en France sont protégées**. Sur les 34 espèces recensées sur le territoire national, **23 ont été inventoriées en Bourgogne** dont le Petit et le Grand rhinolophe, le Grand murin, la Barbastelle d'Europe, toutes d'intérêt européen.

Le Conservatoire et ses partenaires, ensemble pour préserver ces espèces

Depuis 2013, le Conservatoire s'est engagé activement pour la préservation des sites majeurs à chauves-souris auprès de son partenaire scientifique dans ce domaine, la Société d'histoire naturelle d'Autun.

Les premières actions ont été lancées conformément au **plan de gestion multi-sites qui concerne 10 sites à enjeux majeurs pour les chauves-souris de la Bourgogne**.

Un Plan régional d'actions (PRA) en faveur des chauves-souris bourguignonnes



Le PRA Chiroptères Bourgogne (2011-2015) dresse la liste des 21 actions de connaissance, protection, information/sensibilisation, mises en place pour maintenir dans un bon état de conservation les populations de chauves-souris.

La mise en œuvre pendant 5 ans de différents inventaires, menés en hiver en cavité souterraine, en été en bâtiment (notamment dans le cadre du SOS chauves-souris), ainsi que d'études sur les espèces forestières, a permis d'améliorer les connaissances sur les chauves-souris. Ainsi, plus de 900 nouveaux sites abritant des chauves-souris ont été recensés. Une nouvelle espèce, le Petit murin, a même été découverte pour la région.

Concernant le volet protection, un plan de gestion a été mis en place par le Conservatoire et la SHNA pour préserver les gîtes majeurs de la région.

Les efforts fournis ne doivent pas s'arrêter là puisque, d'après la liste rouge régionale des chauves-souris de Bourgogne, une majorité des espèces reste menacée de disparition ou est susceptible de l'être à plus ou moins court terme.

• Ludovic JOUVE - Société d'histoire naturelle d'Autun

Dans le cadre de ce plan de gestion, des **aménagements** ont été effectués pour faciliter la cohabitation entre les habitants d'une copropriété et **l'une des plus grosses colonies de mise bas bourguignonnes de Grand murin à Toucy (89)** : réfection complète d'un grenier, pose d'une porte hermétique à l'entrée d'un sas, fermeture d'une partie de l'accès à l'envol pour recréer des conditions favorables à l'installation de la colonie dans une seconde partie du grenier.



Le grenier de Toucy avant et après réfection
G. Aubert - CENB



Avant la fermeture physique de certains sites, des études sont réalisées :

- pose d'une grille fictive et étude du comportement d'entrée et de sortie des individus par enregistrement vidéo infrarouge (photo ci-dessus),
- pose d'éco-compteur pour évaluer la fréquentation humaine du site.

M. Jouve - CENB

Cependant, les actions du Conservatoire ne s'arrêtent pas là. Citons pour exemple le **lien avec les propriétaires de sites** et la communication des résultats des suivis auprès d'eux, la **poursuite de conventionnement de nouveaux sites à enjeux forts**, l'**appui technique et scientifique apporté aux services de l'État** pour la rédaction d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ou encore la **sensibilisation** par des animations dans le cadre de la **Nuit européenne de la chauve-souris** pour le grand public ou lors de colloques pour un public plus averti.

Ces deux années de mise en œuvre du plan de gestion n'illustrent que le point de départ d'un travail de longue haleine à mener au côté des partenaires sur cette thématique relativement récente pour la structure.

La protection des biotopes à chauves-souris

Suite au Grenelle de l'environnement de 2009, une déclinaison régionale de la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) a été élaborée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) en lien avec le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et après une première concertation avec les collectivités, les acteurs locaux et les associations. L'objectif était d'identifier les lacunes du réseau actuel d'aires réglementairement protégées afin que 2% au moins du territoire terrestre métropolitain soit placé sous protection forte.

Concernant les cavités à chauves-souris bourguignonnes, l'outil de protection retenu à mettre en place est l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope qui réglemente ou interdit l'exercice de certaines activités susceptibles de dégrader ou détruire les milieux nécessaires notamment à la quiétude des individus en hibernation.

Une dizaine de sites a été prioritairement définie mais d'autres cavités pourront être retenues à l'issue des concertations qu'il reste à poursuivre.

• Jean - Paul BALAY

Service Biodiversité Eau Patrimoine - Département Biodiversité / Pôle Conservation - DREAL Bourgogne

2013

- Organisation du séminaire national des Conservatoires à Beaune (450 participants)
- Agrément du Conservatoire par l'État et le Conseil Régional

2014

- 1^{ère} application Smartphone « Au fil du sentier »
- Bilan de 20 ans de gestion du Sabot de Vénus sur les sites Conservatoire
- Création de la Cellule Milieux humides

2015

- Lancement du pastoralisme en régie avec acquisition d'un troupeau par le Conservatoire
- Création de la RNR Loire Bourguignonne

2016

- 30 ans du Conservatoire !
- Mise en ligne du nouveau site internet

À venir...

- Rapprochement du Conservatoire avec le Conservatoire de Franche-Comté
- Déménagement du Conservatoire à Longvic
- ...et bien d'autres événements qui marqueront la vie du Conservatoire !

Protéger, gérer et faire découvrir le patrimoine naturel bourguignon

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne protège les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux.

Il est aussi un acteur privilégié de programmes de préservation des milieux naturels ou d'espèces à fort enjeu et assiste les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique biodiversité.

Il a également un rôle de sensibilisation du public à la protection de la nature.

Depuis décembre 2013, le Conservatoire est agréé par l'État et la Région qui reconnaissent officiellement son rôle et ses missions.

Un Conseil d'administration

Ce Conseil d'administration est composé de quatre collèges dont un collège de membres actifs élus parmi les adhérents.

Un Conseil scientifique

Depuis avril 2012, un Conseil scientifique a été mis en place. Sa principale mission est de valider sur le plan scientifique les documents de gestion des sites du Conservatoire.

Une équipe pluridisciplinaire et expérimentée

Une trentaine de permanents de formations diverses mettent en commun leurs compétences pour faire aboutir les objectifs du Conservatoire.

Une gestion claire du produit des cotisations et des dons

Le Conservatoire agit grâce à votre soutien. La contribution que vous apportez par votre adhésion souligne votre intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des initiatives du Conservatoire. Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative (Assemblée Générale, Conseil d'administration...) et au fonds d'entretien des sites naturels acquis.

Quant au produit de vos dons, il est prioritairement utilisé pour l'acquisition de sites naturels. Le bilan annuel du Conservatoire est vérifié par un commissaire aux comptes.

N°43 - 2^{ème} semestre 2016
ISSN 1164 - 5628
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2016

Publication éditée par le
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des étangs - 21600 Fenay
Tél. 03 80 79 25 99 • Fax 03 80 79 25 95
www.cen-bourgogne.fr
contact@cen-bourgogne.fr

Directeur de la publication
Daniel SIRUGUE
Directeur de la rédaction
Romain GAMELON

Maquette
Olivier GIRARD
Secrétariat de rédaction
Caroline NAJEAN

Collège de membres de droit associatif au Conseil d'administration



Collège de membres invités permanents au Conseil d'administration



Collège de membres associés au Conseil d'administration



Communes partenaires

Côte-d'Or / Ancy • Baubigny • Bouilland • Brochon • Bure-les-Templiers • Chambolle-Musigny • Chaugey • Cormot-le-Grand • Couchey • Cussey-les-Forges • Épagny • Essarois • Étalante • Fixin • Flammerans • Gevrey-Chambertin • Is-sur-Tille • La Bussière-sur-Ouche • Leuglay • Lignerolles • Lusigny-sur-Ouche • Marcilly-sur-Tille • Meloisey • Meursault • Morey-Saint-Denis • Nantoux • Nuits-Saint-Georges • Pommard • Recey-sur-Ource • Saint-Germain-le-Rocheux • Saint-Romain • Samerey • Santenay • Savigny-le-Sec • Savigny-lès-Beaune • Spoy • Talant • Tilly-sur-Armançon • Vanvey • Vauchignon • Velars-sur-Ouche • Vernois-lès-Vesvres • Viévy • Vosne-Romanée • Voulaines-les-Templiers

Saône-et-Loire / Autun • Beaurepaire-en-Bresse • Bouzeron • Bussièrès • Chassey-le-Camp • Cronat • Cuiseaux • Cuisery • Dezize-lès-Maranges • Dommartin-lès-Cuiseaux • Flacey-en-Bresse • Huilly-sur-Seille • La Truchère • Le Creusot • Leynes • Lugny • Mailly • Ménestreuil • Moroges • Nanton • Ormes • Ouroux-sur-Saône • Plottes • Préty • Ratelle • Remigny • Roussillon-en-Morvan • Rully • Saint-Germain-du-Plain • Saint-Sernin-du-Bois • Saint-Sernin-du-Plain • Saint-Vincent-en-Bresse • Savigny-en-Revermont • Sennecey-le-Grand • Solutré-Pouilly • Vergisson • Verzé

Yonne / Andryes • Arcy-sur-Cure • Branches • Cravant • Fontaines • Fontenay-près-Vézelay • Givry • Lainsecq • Mailly-la-Ville • Mailly-le-Château • Merry-sur-Yonne • Mézilles • Sacy • Saint-Bris-le-Vineux • Saint-Julien-du-Sault • Saint-Martin-sur-Armançon • Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes • Saint-Moré • Saint-Sauveur-en-Puisaye • Saints • Tanlay • Toucy • Treigny • Vergigny • Villiers-Vineux • Voutenay-sur-Cure

Nièvre / Arleuf • Charrin • Cossaye • Decize • Gien-sur-Cure • Gimouille • La Celle-sur-Loire • Laménay-sur-Loire • Luthenay-Uxeloup • Montsauche-les-Settons • Pouilly-sur-Loire • Saint-Agnan • Saint-Brisson • Saint-Hilaire-Fontaine • Saint-Ouen-sur-Loire • Sougy-sur-Loire

Allier / Gannay-sur-Loire

Intercommunalités

- Syndicat mixte de valorisation du grand site Solutré-Pouilly Vergisson
- Communauté de Communes entre Monts et Dheune
- Communauté Urbaine Creusot Montceau
- Communauté de communes du Val du Saucay
- Pays Nevers Sud Nivernais

Fondations et partenaires privés



Établissements bancaires



Imprimé à 4000 ex par :
Typocentre

Les actions du Conservatoire
sont aussi soutenues par :



Ont collaboré à ce numéro

Antoni ARDOUIN, Jean - Paul BALAY, Régis DESBROSSES, Guillaume DOUCET, Thierry GAUTHEY, Samuel GOMEZ, Jean-Marc HIPPOLYTE, Frédéric JEANDENAND, Ludovic JOUVE, Maxime JOUVE, Laure LEYSEN, David MICHELIN, Caroline NAJEAN, Nicolas POINTECOUTEAU, Jany SIMÉON.

Comité de lecture

Régis DESBROSSES, Patrice NOTTEGHEM, Gérard PAYEN, Claude QUINTIN, Daniel SIRUGUE, DREAL Bourgogne (Philippe PAGNIEZ), Conseil Régional (Marie THOMAS).